



CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025-2030

Séance ordinaire du mardi 20 janvier 2026

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Conseil administratif

Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	
Claudine HENTSCH – EPA	Conseillère administrative	
Claire THIBAUT BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	Excusée

Bureau du Conseil municipal

Eric WEHRLI - Assemblée	Président	
Anita PORDES - PLR	Vice-Présidente	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblée		Nicole IMHOF - Assemblée	
Elisabeth BÉRY – PLR		Thomas KRÄHENBÜHL - EPA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Dominique LAZZARELLI - PQJA	
Guillaume CLOCHÉ - EPA		Guy MUSY - EPA	
Morgan FLUCKIGER - PQJA		Patricia SCHAUENBURG - PQJA	
Blaise GIROUD - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	Excusé
Romano GUARISCO - EPA		Mathias ZINGGELER - PLR	
Yves GUBELMANN – PLR			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM

Excusés : M. Alexandre SOUCAS, Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Public : 4



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport du Bureau et Conseil de la Fondation la T'Anières. Séance du 20 novembre 2025.**
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**

Motion No 2025-2030 – M26-001
Proposition de motion pour la mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural (parcelle No 6329, fe39).

Motion No 2025-2030 – M26-002
Proposition de motion pour des actions fortes contre l'insécurité.
- 7. Projets de résolutions.**

Résolution 2025-2030 – R26-002
Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny entre Genève-Plage et la route de Thonon
- 8. Proposition(s) du Conseil administratif.**
- 9. Communication(s) du Conseil administratif.**
- 10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**
- 11. Huis clos.**

M. Eric WEHRLI, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 en adressant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et salue l'Assemblée ainsi que le public.

Il excuse l'absence de Mme Claire THIBAUT BULLIARD et de M. Alexandre SOUCAS.

M. le Président passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 décembre 2025.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

M. le Président présente les excuses de l'administration communale, étant donné qu'il y a eu une série de petits « couacs » dans le décompte des voix concernant le point sur les amendements.

Une nouvelle version du PV contenant les corrections a été adressée cet après-midi aux membres du Conseil municipal. M. le Président précise que lesdites corrections ne changent en rien le résultat de votes.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

M. Blaise GIROUD demande que les deux corrections suivantes soient effectuées :

1. page 8 : clarification de la phrase qui commence par «... le groupe PLR Anières souhaite également que le Conseil administratif fasse à la prochaine réunion du Conseil municipal une proposition de renvoi du règlement de l'aide en Suisse et du règlement de l'aide à l'étranger (qui se monte à Chf. 0.-) ». En réalité il faut préciser que l'aide à l'étranger ne se monte pas à Chf. 0.- La formulation est un peu malheureuse car en réalité le règlement pour l'aide en Suisse s'appelle *règlement du fonds « Aide en Suisse »* n° LC 02 512 et le règlement pour l'aide à l'étranger s'appelle *règlement du fonds « Aide humanitaire »* n° LC 02 592. Ceux-ci sont les vrais termes et si l'on écrit en toutes lettres règlement du fonds on comprend que c'est le fonds et pas l'aide à l'étranger qui est à 0.- ce qui pourrait faire paraître la commune un peu « pingre » sur l'aide à l'étranger. M. Blaise GIROUD propose cette correction pour qu'on écrive les dénominations correctes de règlements.

2. page 9 : amendement relatif aux impôts. ... « un accord a été trouvé avec le canton sur l'impôt foncier d'une parcelle bientôt propriété de la Commune » ; la procès-verbaliste a correctement retranscrit ce qui a été dit par M. Blaise GIROUD mais, selon ce dernier, cela prête à confusion et n'est pas très logique car comment peut-on payer un impôt foncier sur une parcelle bientôt propriété de la commune ? M. Blaise GIROUD demande de remplacer « bientôt » par « en viager ».

M. Blaise GIROUD ajoute qu'il sait que ce n'est pas ce qu'il a dit mais cela permet de rendre le texte compréhensible.

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD et attire son attention sur le fait que dans les PV on ne modifie pas ce qui a été dit et qu'il faut faire attention à ce qui est dit même si parfois cela n'est pas évident.

M. le Président demande si les membres du Conseil municipal ont d'autres remarques ou corrections.

M. Blaise GIROUD ajoute, à propos du fait évoqué par M. Président concernant les changements de dernière minute, qu'il y a eu un retour sur la réunion des chefs de groupe sur la manière d'organiser les votes et les décomptes. Etant donné que dans ce cas l'erreur se situe sur le décompte des votes, M. Blaise GIROUD propose que le secrétariat du Conseil municipal dresse un document à part relatif aux votes, mentionnant pour chaque objet soumis les oui, les non et les abstentions car pour découvrir les erreurs de décomptes de voix sur le PV, il a fallu réécouter les enregistrements, qui constituent la seule trace des chiffres dont on dispose actuellement. Si les membres du Conseil municipal avaient eu un document, comme on le fait souvent dans les délibératifs pour les décisions importantes, le contrôle et les corrections auraient été effectués tout de suite et cela aurait été plus rapide. Comme il a été décidé que, dès à présent, la secrétaire du Conseil municipal comptera les votes et les notera, il paraîtrait logique que cette feuille accompagnatrice avec les votes soit prévue pour les besoins internes du Conseil.

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour ses suggestions et cède la parole à Mme Alexandra DERUAZ qui tient à nouveau à demander au Conseil de bien vouloir excuser l'administration.

Dans le cas d'espèce effectivement il s'agissait d'amendements et Mme Alexandra DERUAZ ajoute que la proposition ci-dessus est excellente car les amendements étaient nombreux et l'erreur est vite faite.

S'agissant de délibérations, étant donné que le Conseil en vote régulièrement, les votes sont notés directement sur les délibérations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du mardi 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité avec les corrections demandées et remerciements à son auteur.

M. le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Il constate que tel n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communication(s) du bureau

Aucune communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports de commissions.

Point 4 – Rapport(s) de commission(s)

M. le Président cède la parole à Mme Anita PORDES, déléguée au bureau de la Fondation la T'Anières. Séance du 20 novembre 2025.

a) Rapport du Bureau et du Conseil de Fondation de la T'Anières. Séance du 20 novembre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal et sera disponible sur CMNet.

 [Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance.](#)

M. le Président propose ensuite de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projet(s) de délibération(s)

Pas de projets de délibérations.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s)

M. le Président cède la présidence à Mme Anita PORDES qui prend la parole et propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la motion N. 2025-2030 M-001 déposée par M. Eric WEHRLI.

Par 14 oui et 1 abstention, le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la motion N° 2025-2030 M – 001 – « Mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural (parcelle No 6329, fe39) ».

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Eric WEHRLI qui donne lecture du dispositif de la motion.

Motion No 2025-2030 – M-001 - Proposition de motion pour la mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural (parcelle No 6329, fe39).

Proposition présentée par M. le Conseiller municipal Eric WEHRLI.



considérant le résultat de la votation du 24 novembre 2024, relative au crédit de 10,6 millions de francs destiné à l'acquisition de la parcelle No 6329 et à la construction d'appartements adaptés aux seniors et personnes à mobilité réduite,

considérant les divisions profondes au sein du comité référendaire et l'incompatibilité de leurs positions,

considérant les divergences irréconciliables entre la vision des autorités et celle d'une partie de la population,

considérant les risques techniques et les coûts non maîtrisables d'une rénovation de la ferme,

considérant enfin qu'une éventuelle élaboration d'un nouveau projet communal – conforme à la votation – impliquerait un nouveau cycle d'études, un investissement financier substantiel ainsi que le risque d'un nouveau blocage,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- 1. D'établir une évaluation complète de la valeur de marché de la parcelle No 6329 (fe 39),** prenant en compte l'état de la ferme, les contraintes techniques et les limites imposées par la zone hameau.
- 2. De préparer les démarches nécessaires à une mise en vente de la parcelle,** incluant des critères destinés à garantir une intégration harmonieuse et respectueuse du hameau de Chevrens.
- 3. De présenter au Conseil municipal, dans un délai de six mois, un rapport détaillé** comprenant les expertises techniques, les scénarios de vente et un calendrier.
- 4. D'informer régulièrement le Conseil municipal de l'avancement des travaux.**

M. Eric WEHRLI ajoute que fondamentalement la motion demande que le Conseil administratif propose et étudie différents scénarios de vente envisageables (vente simple, ordinaire, droit de superficie, etc.) et fasse des propositions.

Mme la Présidente remercie M. Eric WEHRLI et passe la parole à M. Mathias ZINGGELER qui souhaite effectuer une intervention.

Avant l'intervention de M. Mathias ZINGGELER Mme la Présidente reprend la parole et demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions.

M. Guy MUSY répond qu'il n'a pas de questions mais qu'il souhaite effectuer une intervention.

M. Guy MUSY souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que le règlement actuel prévoit que si une discussion sur une motion est souhaitée il faut voter l'entrée en matière sur la discussion en question.

Mme la Présidente répond qu'elle avait prévu de le proposer après les questions.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas de questions, Mme la Présidente propose soit de discuter au sujet de la motion, soit de la reporter à la séance suivante afin de pouvoir préalablement en discuter au sein de chaque groupe, ou encore de la renvoyer en commission.

Mme la Présidente propose de faire voter les trois propositions qu'elle vient d'évoquer.

Mme la Présidente cède la parole à M. Guy MUSY qui cite l'art. 25, al.3 du règlement : « *Le conseil municipal se prononce de suite sur l'entrée en matière. S'il l'accepte, il décide alors soit la discussion immédiate (qui dans le cas d'espèce n'a pas été décidée jusqu'à présent), soit le report à la prochaine séance, soit le renvoi en commission* ».

Il ajoute que si une discussion est souhaitée il faut le décider.

Mme Alexandra DERUAZ prend la parole car elle estime qu'il y a eu un petit *quiproquo*. L'art. 25 mentionne effectivement ce que M. Guy MUSY a dit ; il est vrai que ce qui est proposé c'est une discussion immédiate ou un renvoi à une prochaine séance ou un renvoi en commission.

Cependant Mme Alexandra DERUAZ pense qu'il peut y avoir des prises de position des différents groupes avant de potentiellement voter ou renvoyer en commission. Si le Conseil municipal tient absolument à ce que la discussion et le vote aient lieu sur le siège, le règlement va effectivement dans ce sens. Elle serait personnellement encline à considérer que les différents groupes puissent au



moins s'exprimer, quitte à ce que en cas de renvoi en commission le débat soit approfondi en commission.

M. Guy MUSY répond que cette proposition peut lui aller mais que dans le règlement il est indiqué « discussion immédiate », ce qui ne veut pas dire qu'il y a un vote mais plutôt qu'il faut se prononcer sur la discussion et sur le fait que la discussion ait lieu ou pas. M. Guy MUSY précise qu'il ne fait que lire le règlement et que cela paraît assez simple.

Mme la Présidente propose ensuite de passer au vote pour l'entrée en matière pour la discussion de la motion.

Par 13 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la discussion de la motion N° 2025-2030 M – 001 – « Mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural (parcelle No 6329, fe39) ».

Mme la Présidente cède la parole à M. Mathias ZINGGELER qui effectue l'intervention suivante :

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chers collègues, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative,

La présente intervention est quelque peu solennelle mais elle est à la mesure de la question qui nous est soumise.

C'est avec une grande réserve et, pour être honnête, avec un certain étonnement que le groupe PLR tant pour ses représentants au Conseil municipal qu'au Conseil administratif a pris connaissance du projet de motion M-001 qui nous est soumis ce soir, déposé par M. le Président du Conseil municipal. Cette motion intitulée « Pour la mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural » vise à requérir du Conseil administratif que des démarches soient entreprises dans le but d'évaluer la valeur de marché de la parcelle 6329 de la commune et de la mettre en vente.

Cette motion ne peut à notre sens pas être soutenue pour divers motifs.

Tout d'abord d'un point de vue formel, je souligne en tant que Président de la commission urbanisme du Conseil municipal que cette motion vient court-circuiter le travail de cette commission qui s'est saisie du problème dès le début de la législature en urgence.

Vu la complexité du dossier et sa sensibilité politique, les commissaires ont eu à cœur d'entreprendre diverses démarches que je n'exposerai pas plus avant ici pour des raisons de confidentialité, lesquelles sont purement et simplement bafouées par ce projet de motion. Par cette motion tout le travail et l'énergie consacrés à cette épineuse question par les commissaires sont à mon sens ignorés et déconsidérés. Je le regrette profondément.

C'est aux commissaires saisis de cette question qu'il appartient d'évaluer l'ensemble des possibilités qui s'offrent à la commune, afin d'établir quelle solution est la plus opportune.

S'agissant ensuite du fonds, plusieurs arguments s'opposent à notre sens à cette proposition.

Tout d'abord notre groupe ne partage pas le constat du rédacteur de cette motion, selon laquelle des divisions profondes existeraient au sein du comité référendaire dont les membres auraient des positions incompatibles.

A nouveau je n'entrerai pas ici dans le détail mais des représentants de ce comité ont été entendus par la commission urbanisme et leurs déclarations ne permettent pas, selon nous, d'arriver à ce constat.

Peut-être Monsieur le Président du Conseil municipal pourra nous éclairer sur ce point, s'il le souhaite. Ensuite nous considérons que la vente de la parcelle 6329 ne peut intervenir dans le contexte actuel pour des raisons éminemment politiques mais surtout démocratiques.

Le 24 novembre 2024 près de 60% de la population aniéroise a voté dans le cadre d'un référendum formé contre une délibération du Conseil municipal ouvrant un crédit 10,6 millions, utiles à la réalisation d'un projet de construction sur la parcelle dont il est question.

Par 60,12% des voix la population d'Anières a rejeté cette délibération et, partant, épousé la position des référendaires.



Si la votation ne portait pas en tant que telle sur la question de savoir si la population souhaitait conserver le bâtiment existant, force est toutefois de constater que l'argument de la préservation du patrimoine était très largement avancé par le comité référendaire qui en a fait l'un de ses arguments si ce n'est l'argument principal de sa campagne. Je vous renvoie sur ce point à la brochure de votation qui est encore aujourd'hui disponible librement sur le site ge.ch.

Il existe ainsi une probabilité très importante voire une présomption selon laquelle la population aniéroise a souhaité préserver la ferme de l'Astural. Dans un tel contexte comment imaginer vendre aujourd'hui cette parcelle à un privé qui souhaiterait y conduire un projet sans cautions et autres formes de garantie.

Pour rappel, les autorisations de démolir la ferme de l'Astural M3206961 et de construire le bâtiment que la population a rejeté DD3206651 sont aujourd'hui encore valables. Leur durée de validité est par ailleurs prolongeable par deux fois.

Ainsi nul doute qu'un acquéreur s'empresserait d'abord de détruire le bâtiment existant. Ensuite il prendrait très probablement comme base le projet qui a été rejeté par la population et se contenterait de déposer une demande complémentaire visant à modifier l'affectation et disposition intérieure des locaux. Aussi une telle vente reviendrait à permettre à un privé de réaliser le projet que la population a expressément refusé.

Il va de soi que, si une proposition offrant des garanties absolues quant à la non-réalisation du projet contesté et à la préservation du bâtiment existant au moins pour partie devait être présenté, alors la position de notre groupe pourrait être différente. Cela n'est toutefois actuellement pas le cas et une telle proposition aurait quelque chose de miraculeux, vu les contraintes que l'on connaît. Aussi, et sans garantie sur ces points, comment imaginer mettre en vente cette parcelle.

Pour rappel, nous ne sommes ici que les porte-parole et les serviteurs des habitants d'Anières qui ont décidé de voter pour nous et nous élire aux postes que nous occupons. Comment ignorer ainsi leur volonté expressément exprimée lors d'une votation.

Cela reviendrait selon notre groupe à une trahison des intérêts que nous défendons et de la confiance que la population a placé en nous. S'il est exact que l'élaboration d'un nouveau projet sur cette parcelle qui rencontre l'approbation de la population n'est pas tâche facile, c'est une responsabilité qui nous incombe du fait du mandat politique que nous avons décidé de briguer.

Aucune urgence n'existe aujourd'hui et la commission urbanisme, ou en tout cas son Président, souhaite pouvoir continuer à travailler sereinement sur ce projet et la suite qu'il convient d'y donner.

La motion mentionne notamment que la vision des autorités communales ne serait aujourd'hui pas compatible avec celle du comité référendaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président du Conseil municipal, de penser que la vision des autorités communales est encore à façonner.

Enfin, et à titre superfétatoire, le PLR Anières souhaite relever que la population aurait le moyen de s'opposer à cette vente si le Conseil municipal souhaitait aller de l'avant.

Il est ainsi selon nous probablement opportun de s'éviter un troisième référendum en trois ans par lequel la population refuserait les décisions du délibératif communal.

Pour ces motifs le groupe PLR Anières s'oppose avec vigueur à cette motion et invite également les autres groupes à la rejeter ».

Mme la Présidente remercie M. Mathias ZINGGELER pour son intervention.

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Romano GUARISCO qui, à complément de ce qui vient de se dire, ajoute qu'il est également très difficile d'entrevoir l'aliénation d'un bien communal qui est peut-être le dernier sur lequel un développement pour la population d'Anières peut être proposé.

Donc le vendre et continuer avec une stratégie immobilière faite de « petites occasions », de « petits achats » qui ne permettent pas d'avoir une vision claire pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les jeunes familles sur la commune d'Anières lui semble aussi contre-productif.

Le maintien et la poursuite des études, pour tenter, avec le concours du comité référendaire, de trouver un projet qui contente toutes les parties et qui permet de développer cette stratégie immobilière pour les habitants de la commune, semble nécessaire.

M. Romano GUARISCO conclut en affirmant qu'il faut également voter contre cette motion.



Mme la Présidente remercie M. Romano GUARISCO pour son intervention.

Mme la Présidente cède la parole à M. Eric WEHRLI qui souhaite répondre aux deux interventions que l'assemblée vient d'entendre.

Concernant le vote du référendum, indique-t-il, nous ne savons pas et nous ne pourrions pas savoir dans le détail les raisons pour lesquelles 60% de la population a voté contre le projet. Le comité référendaire a avancé un certain nombre d'arguments, mais on ignore lesquels ont fait mouche.

Ce qui est revenu en retour par de nombreuses discussions est qu'il y avait des personnes qui trouvaient le projet beaucoup trop cher. On a entendu maintes fois, et même le comité référendaire en a fait mention, que plus d'un million par appartement c'est trop cher et ceci est l'un des arguments qui ont été mis en avant. Donc la commune allait gaspiller de l'argent. D'autres, il est vrai, étaient attachés au bâtiment.

M. Eric WEHRLI relate que, dans un premier temps, il était relativement attaché au bâtiment qui présente un certain charme, il en convient. Mais ayant fait partie du Conseil de fondation, il a eu l'occasion d'être associé avec les architectes à des visites et à de nombreuses discussions, raison pour laquelle il souhaite rappeler que tous les architectes, sans aucune exception, ont dit que cet immeuble ne pouvait pas être rénové, ou alors à un prix extraordinairement élevé.

Il suffisait d'ailleurs de visiter le bâtiment pour se rendre compte qu'il n'était absolument pas aux normes actuelles en termes de hauteur de plafond.

Il s'étonne d'ailleurs que M. GUARISCO, qui est un professionnel du domaine et qui était membre de la fondation, ait en quelque sorte « changé son fusil d'épaule ».

La raison d'être de la motion est d'essayer de tirer un trait sur cette « malheureuse histoire » qui a pris beaucoup beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et, à vrai dire, pas mal d'argent en études, contre-études et autres. Il ajoute qu'à sa connaissance, les projets ne sont toujours pas clairs et le risque de continuer encore pendant bien longtemps de faire des études, des visites et des entrevues sans arriver véritablement à une solution est réel.

Mme la Présidente remercie M. Eric WEHRLI pour son intervention.

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Romano GUARISCO qui se dit particulièrement surpris que le Président d'un Conseil municipal porte des accusations personnelles. Cela étant dit, il affirme ne pas « changer son fusil d'épaule » puisque dans les discussions formelles et informelles en commission ou hors commission il a toujours dit que ce projet était un bon projet et qu'il avait été fait selon les règles de l'art.

Il a pris acte également de la votation populaire mais pense que ce projet peut être refait, qu'il est possible d'arriver à d'autres projets qui peuvent peut-être satisfaire.

Le but du Conseil municipal est d'essayer d'apporter à la population une solution et non de « botter en touche pour se débarrasser d'un sujet ». M. Romano GUARISCO se dit également surpris que cette motion sous-entende qu'il y a une « guerre civile » entre le comité référendaire, ceux qui ont développé le projet et la fondation, ce qui n'est pas le cas à son sens.

Selon M. Romano GUARISCO cette motion est donc hors sujet, on se doit d'essayer.

Il évoque ensuite le fait que à Gy, à côté du cimetière, on développe actuellement un projet d'habitation qui pourrait peut-être convaincre le comité référendaire. Mais si on ne propose pas de projets, on ne le saura jamais.

M. Romano GUARISCO pense que cette motion contient également un leurre, car il semble peu réaliste de vendre tout en essayant de « menotter » un acheteur en incluant des critères destinés à garantir une intégration harmonieuse et respectueuse du hameau de Chevrens. C'est la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) qui oblige et le promoteur pourra peut-être donner des garanties mais les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Mme la Présidente remercie M. Romano GUARISCO et cède la parole à Mme Alexandra DERUAZ qui précise avoir entendu plusieurs fois la mention de « M. le Président » et « Mme la Vice-Présidente ». Or, étant donné que M. le Président est le motionnaire, il intervient là en tant que Conseiller municipal et non en tant que Président et Mme Anita PORDES en tant que Présidente et pas Vice-Présidente. Il s'agit d'une toute petite formalité mais qui a son importance également pour le procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Alexandra DERUAZ pour ses précisions puis passe la parole à Mme Dominique LAZZARELLI.



Mme Dominique LAZZARELLI informe l'assemblée que son groupe est opposé à la vente de l'Astural car politiquement, même s'il y a des revers, il faut les assumer. La commune a souhaité récupérer ce bâtiment et le fait de s'en débarrasser par la suite, faute de savoir qu'en faire, lui semble une très mauvaise idée.

Certes le Conseil de fondation avait regretté la dissolution, mais il en prit acte. Le bâtiment d'ailleurs n'est pas encore propriété de la commune.

Mme Dominique LAZZARELLI ajoute que ce qui dérange un peu PQJA dans la motion est le titre « pour la mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural » et les « considérant » qui évoquent des demandes au Conseil administratif. Sans aller au-delà du premier point de la motion, le groupe PQJA à l'unanimité s'opposera à cette motion et surtout à la vente de l'Astural, car ce projet est ou sera un très beau projet, peut-être encore à définir et à étudier, et la commission saura très bien le faire.

Mme la Présidente remercie Mme Dominique LAZZARELLI et passe la parole à M. Mathias ZINGGELER qui, suite à la réponse de M. Eric WEHRLI à son intervention, ajoute qu'il rejoint Eric M. WEHRLI sur un point : on ne sait pas et on ne saura jamais ce qui a convaincu chaque votant de refuser le projet qui était soumis au vote de par ce crédit de 10,6 millions. Ce qui est sûr c'est que la protection du patrimoine était l'un des arguments mis en avant et qu'il existe une probabilité que M. Mathias ZINGGELER juge personnellement importante que la préservation de ce patrimoine et du hameau de Chevrens de manière plus globale ait joué un rôle, voire un rôle prépondérant. Et à son sens, dans le doute, il n'est pas possible de bafouer de telle manière le résultat d'une votation.

Mme la Présidente remercie M. Mathias ZINGGELER et passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, qui souhaite souligner que cette motion a tout de même le mérite d'avoir été déposée et a permis à tous les groupes de s'exprimer autour de la table pour donner clairement leurs avis et peut-être rassurer aussi le comité référendaire présent à la séance car, selon Mme Claudine HENTSCH, il y a assez peu de doutes sur l'issue de ce vote.

Mme Claudine HENTSCH ajoute que, en tant que Conseillère administrative en charge de l'urbanisme, elle s'engage à continuer d'assurer de poursuivre les travaux qui sont menés dans la commission avec enthousiasme et un certain courage qu'il va falloir à tous pour continuer et identifier des solutions avec le comité référendaire.

Mme Claudine HENTSCH remercie M. Eric WEHRLI d'avoir déposé cette motion qui a donné l'occasion à tous de s'exprimer.

Mme la Présidente remercie Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire, comme il en a déjà fait part aux différents groupes, en tout cas à M. Eric WEHRLI, affirme qu'il n'est pas favorable à la vente. Cependant, rien n'empêche la commission d'étudier un droit de superficie tout en gardant un cadre permettant de respecter les objectifs de la commune et surtout la volonté populaire.

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour son intervention et passe la parole à M. Blaise GIROUD pour l'intervention suivante :

« Je remercie Madame la Conseillère administrative d'avoir voulu conclure mais j'avais encore une intervention à faire. Je suis étonné que tout le monde aille dans la même direction, mais cela me convient. »

Je dois avouer, M. WEHRLI, que votre proposition m'a surpris à plus d'un titre parce que vous la signez seul, alors que vous êtes Président du Conseil municipal et aussi parce que par inadvertance informatique de votre part, vous nous avez appris que Madame la Conseillère administrative HENTSCH vous avait fourni le matériel nécessaire à rédiger votre motion et que M. SOUCAS soutenait votre démarche.

Pas un mot par contre n'indique si votre groupe soutient votre démarche.

Tout cela pose toutefois plusieurs questions institutionnelles importantes que j'aimerais évoquer rapidement.

D'abord en tant que Président, même si vous vous exprimez ici et maintenant en tant que motionnaire, votre rôle est de garantir le bon fonctionnement du Conseil et de ses commissions et de vous placer au-dessus des combats politiques.

Or, c'est à ma connaissance la deuxième fois que vous descendez dans l'arène politique pour diviser plutôt que rassembler.



La première fois, c'était au débat public sur le chauffage à distance, lorsque vous avez complètement sorti de leur contexte les propos tenus par le chef du groupe PLR lors de la séance du conseil du 17 décembre 2024. On aurait pu croire à une erreur de parcours et c'est excusable, cela arrive à tout le monde, à nous les premiers, mais vous récidivez, vous venez court-circuiter un processus en cours au sein d'une commission - d'ailleurs dont vous n'êtes pas membre - et qui, avec beaucoup d'efforts, s'est attelée à regagner la confiance perdue au sein de la population par le conseil de la précédente législature ainsi que par la tentative de conciliation malheureuse de la Conseillère administrative en charge depuis le vote populaire.

Comme vous le savez certainement, la confiance se perd vite mais prend beaucoup de temps à se regagner.

Et là maintenant vous venez pile au milieu de tout cela « comme un cheveu sur la soupe » presque, si j'ose dire, demander qu'on arrête tout, sans égard pour le travail accompli et encore à fournir, avec un constat si négatif qu'on ne sait s'il procède d'un excès malvenu de pessimisme ou s'il exprime votre sentiment en tant qu'ancien membre du Conseil de la fondation pour le logement dont le projet de construction n'a pas suscité l'enthousiasme de la population.

Je reviendrai donc sur votre raisonnement mais laissez-moi déjà vous dire ici M. WEHRLI que votre rôle en cette année présidentielle à mon avis est ailleurs. Motiver, encourager, trouver des compromis, apaiser les conflits, j'ai envie de vous dire : laissez la basse besogne politique à vos alliés d'infortune assis en face de moi (EPA, ndlr) et, s'ils n'ont pas votre courage d'assumer publiquement leurs opinions en signant des textes, ne jouez pas les Winkelried ou les Don Quichotte à leur place.

Vos alliés du jour, M. WEHRLI, parlons-en. Comme vous le dites dans votre e-mail du 25 novembre 2025 adressé à M. MUSY, c'est donc Mme HENTSCH qui vous a fourni les éléments de base de votre texte. Je ne sais pas si vous réalisez comme moi que ce faisant elle s'oppose à la commission qui encadre son dicastère et qu'elle contrevient à ses obligations de magistrate.

Il n'est peut-être pas totalement inutile de rappeler ici que c'est le Conseil qui décide, qui prend les décisions, et que c'est l'Exécutif qui les exécute. Le bon fonctionnement de nos autorités exige précisément que l'Exécutif respecte et soutienne les décisions prises par le Conseil et par extension celles de ses commissions.

Alors j'ai bien entendu les remarques conclusives de Madame HENTSCH mais disons que ce n'était pas l'initiative de départ.

Madame HENTSCH était visiblement en désaccord avec la commission urbanisme et, ne pouvant l'afficher publiquement, elle vous a utilisé pour porter son combat que son propre groupe politique est incapable de mener lui-même.

Plutôt que de vous fournir ce matériel de base, son rôle aurait été de vous convaincre, vous ou n'importe quel autre membre du Conseil municipal d'ailleurs, à ne pas intervenir et respecter le processus d'étude du projet initié par vos collègues depuis plusieurs mois.

C'est donc un vrai problème institutionnel que nous avons et j'espère sincèrement que chacun et surtout chacune retrouvera rapidement le rôle qu'elle est censée occuper, afin que nos autorités communales puissent fonctionner correctement et efficacement.

Maintenant sur le fond de votre raisonnement, M. WEHRLI, car après tout vous n'êtes pas seulement courageux mais également excellent rédacteur et fin logicien, cela mérite quand même quelques considérations ; alors je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit mais je suis un peu étonné, comme d'autres, du ton de votre motion ; vous divisez le comité référendaire, de bonne foi, j'en suis sûr, mais sans même lui avoir parlé, en deux courants diamétralement opposés.

En réalité, si vous vous étiez donné la peine d'en auditionner les membres, comme les commissaires l'ont fait, ou simplement de leur parler, au détour d'un évènement communal auquel ils participent fréquemment, vous auriez compris par vous-même que les divergences entre eux sont bien plus mineures que le constat que vous dressez. Ils se rejoignent largement sur l'idée de conserver l'identité extérieure du bâtiment auquel ils sont attachés et souhaitent que le projet ne soit pas ruineux financièrement pour la commune. Au-delà des membres du comité référendaire c'est une opinion d'ailleurs qui est très largement partagée par la population aniéroise et qui l'a toujours été. Le Conseil municipal, en acceptant le 23 avril 2024 la délibération ouvrant le crédit pour la démolition de ce bâtiment, n'a simplement pas été à l'écoute de la population et a logiquement été désavoué par celle-ci en votation populaire. Rien de très compliqué, ni d'insurmontable aujourd'hui, il suffit de faire l'inverse et de se mettre au diapason des attentes des gens. Ce nouveau Conseil municipal en a les capacités et la volonté.



Contrairement à ce que vous prétendez, le nouveau projet qui en émergera peut, et je dirais même doit, être fédérateur pour la commune. Nous devons prouver que nous apprenons de nos erreurs et que nous sommes capables de nous rassembler sur un projet meilleur. A quoi ressemblera ce projet, il est encore trop tôt pour le dire, mais il ne fait aucun doute que l'actuelle commission d'urbanisme examinera toutes, vraiment toutes les options possibles, afin de conserver au mieux l'identité villageoise du hameau de Chevrens, dont cette bâtisse fait partie intégrante.

Alors en conclusion, mon cher Monsieur WEHRLI, mes chers collègues, laissons la commission œuvrer à sa tâche, c'est en elle que le comité référendaire a confiance, pas en l'Exécutif.

Transférer ce dossier à l'Exécutif, avec pour mandat la vente du bien immobilier, n'est certainement pas le bon signal politique apaisant à envoyer à ce moment précis, au contraire cela ne peut qu'attiser les craintes et nourrir les suspicions, ce qui dans notre démocratie directe aboutit toujours à un référendum. C'est donc pour ces raisons que je vous recommande de rejeter cette motion ».

Mme la Présidente remercie M. Blaise GIROUD pour son intervention et donne la parole à Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative.

Mme Claudine HENTSCH, qui souhaite « apporter un peu de vérité » dans la salle et aurait préféré que sa conclusion, quand-même plus consensuelle et plus dans nos habitudes politiques suisses, puisse clôturer ce débat, précise avant tout que le seul matériel qu'elle a fourni à M. Eric WEHRLI pour la rédaction de cette motion n'est rien d'autre que la brochure qui accompagnait le bulletin de vote et que - comme l'a précédemment affirmé M. Mathias ZINGGELER, que Mme Claudine HENTSCH remercie au passage - l'on peut toujours consulter en ligne.

Mme Claudine HENTSCH ajoute que ce qu'elle a fait pour M. Eric WEHRLI se limite à la transmission de ladite brochure.

Mme Claudine HENTSCH ajoute qu'elle est « sous le choc » concernant toutes les accusations selon lesquelles elle aurait fait « toutes ces horribles choses », alors qu'elle a toujours respecté autant la décision de la fondation que la décision du Conseil municipal et la décision de la population. Elle ajoute qu'elle a discuté à plusieurs reprises avec le comité référendaire et jamais elle n'a fait ce qui lui a été reproché.

Mme Claudine HENTSCH conclut en affirmant qu'elle refuse totalement et catégoriquement ces accusations.

Mme la Présidente remercie Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, et passe la parole à M. Romano GUARISCO pour l'intervention suivante :

« Ce soir la bienséance a été abandonnée. Le groupe EPA Ensemble pour Anières s'insurge de la manière la plus virulente contre les propos qui ont été tenus avant ceux de Madame Claudine HENTSCH.

L'accusation est grave et le manque de respect par rapport à notre groupe de dire que M. Eric WEHRLI est devenu le « porte-flingue » de EPA qui n'a pas le courage de déposer une motion est inacceptable.

J'aimerais juste que Mme la Présidente vous reveniez à une bienséance, c'est-à-dire qu'on s'adresse à vous et pas à un Conseiller communal ou à un groupe avec des accusations lourdes de sens et mensongères ».

Mme la Présidente répond qu'elle a pris note de la demande de M. Romano GUARISCO.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Eric WEHRLI pour l'intervention suivante :

« Je me dois de répliquer, j'ai été choqué, le mot est faible même, par les accusations que j'ai entendues, en particulier contre Madame HENTSCH. Elle vient de le dire très bien, les quelques renseignements qu'elle m'a transmis sont des renseignements qui étaient publics mais elle a eu la gentillesse de me communiquer, ça me facilitait en effet la tâche.

Je ne pense pas que la petite leçon de civisme et du rôle du Président était particulièrement adéquate et, en tout cas, n'a pas été appréciée par l'intéressé et je tenais à le dire fermement, merci ».

Mme la Présidente remercie M. Eric WEHRLI et cède la parole à M. Guy MUSY.

« C'est vrai que moi je suis un peu choqué aussi, c'est vrai qu'on n'a pas vraiment l'habitude de s'adresser ici comme-ça, d'habitude on s'adresse directement au Président, on ne met pas en cause les gens. Apparemment j'ai été mis en cause sur une histoire de mail alors j'aimerais bien qu'on me donne la preuve de cette histoire de mail parce que je n'ai jamais conversé avec M. WEHRLI là-dessus, à part si M. GIROUD a accès à mon ordinateur ou a accès à des mails, moi je ne sais pas.



On est sur des accusations purement gratuites, des accusations qui sont portées sur Ensemble pour Anières.

Ensemble pour Anières est libre, on a discuté avec M. WEHRLI de cette motion, on a pris une position qui, comme vous l'avez compris, est différente et il y a des accusations donc je demanderai que mon nom soit enlevé du PV car je ne comprends pas ces accusations. On parle de M. Guy MUSY par rapport à des mails et je ne sais pas ce que M. GIROUD exactement a dit mais s'il y a des accusations qui portent sur moi alors que je n'ai pas conversé, et M. WEHRLI qui est en face pourra le dire. Je sais que M. WEHRLI m'a envoyé un mail mais, à part cela rien du tout, je n'ai pas eu de conversations par mail avec M. WEHRLI à ce sujet-là ».

Mme la Présidente remercie M. Guy MUSY et cède la parole à Mme Alexandra DERUAZ qui informe M. Guy MUSY qu'il est un peu compliqué pour la procès-verbaliste de retirer son nom.

Mme la Présidente passe la parole à M. Blaise GIROUD qui précise que M. Guy MUSY n'est attaqué de rien du tout. Il ne sait pas comment M. Guy MUSY a pu déduire de ses propos qu'il était attaqué personnellement. M. Blaise GIROUD ajoute qu'il a juste énoncé que l'information dans laquelle M. Eric WEHRLI révélait que le matériel de base lui avait été fourni par Mme la Conseillère administrative Claudine HENTSCH pour préparer sa motion et que ladite motion était soutenue par M. Alexandre SOUCAS figurait dans un e-mail qui a été adressé à M. Guy MUSY le 25 novembre. Il affirme ensuite que cela n'accuse strictement en rien, c'est juste factuel. Tous les membres du Conseil ont reçu l'e-mail, ils l'ont, M. Guy MUSY l'a dans sa boîte aux lettres, il n'a qu'à rechercher dans son serveur d'e-mails et il verra tout de suite le mail apparaître, à moins que M. Guy MUSY ne l'ait définitivement supprimé de sa boîte. M. Blaise GIROUD réitère que M. Guy MUSY n'est absolument accusé de rien du tout. Il ne s'agit pas d'une accusation mais d'une information.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote Mme la Présidente reprend sa place de Vice-Présidente.

M. Eric WEHRLI reprend la présidence et propose de passer au vote de la motion. Il ajoute que, d'après tout ce qu'il a entendu, il pense qu'on peut simplement voter sur la motion et qu'il n'y a pas lieu de la renvoyer à la commission urbanisme, sauf si M. le Président de la commission urbanisme le souhaite.

M. le Président constate que tel n'est pas le cas.

Par 13 non 2 abstentions, le Conseil municipal rejette la motion N° 2025-2030 M – 001 – « Mise en vente de l'ancienne ferme de l'Astural (parcelle No 6329, fe39) ».

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, qui souhaite redire que les seules informations qu'elle a transmises à M. Eric WEHRLI sont issues de la brochure de votation qui est actuellement encore en ligne.

Mme Claudine HENTSCH ajoute, afin de conclure cet échange sur un mode consensuel et surtout rassurant pour le comité référendaire, que le travail va bien entendu se poursuivre en commission urbanisme et le comité sera certainement convoqué à l'une des prochaines séances de commission.

M. le Président remercie Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la motion N. 2025-2030 M-002.

Par 14 oui et 1 abstention, le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la motion N° 2025-2030 M – 002 – « Pour des actions fortes contre l'insécurité.

M. le Président invite l'un des représentants du PLR Anières à bien vouloir donner lecture de la motion.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui donne lecture du dispositif de la motion.



Motion No 2025-2030 – M-002 - Proposition de motion pour des actions fortes contre l'insécurité.

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :

Elisabeth BÉRY, Meret BLANC-ODERMATT, Blaise GIROUD, Yves GUBELMANN, Anita PORDES et Mathias ZINGGELER

considérant que

- le taux d'infractions dans le canton de Genève est le plus élevé de Suisse pour 1000 habitants ;
- le brigandage a augmenté de 68 % entre 2023 et 2024 dans le canton ;
- les home-jackings accompagnés d'événements particulièrement violents se sont multipliés récemment dans le canton ;
- la sécurité est le fondement d'une démocratie fonctionnelle ;

le Conseil municipal d'Anières invite le Conseil administratif à :

1. exiger du Département des institutions et du numérique une augmentation immédiate des ressources opérationnelles sur le terrain ;
2. mettre en place un plan de vidéo-surveillance dans la commune, couplé à un système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic (RVS) ;
3. mener un diagnostic local de sécurité (DLS) ainsi que de mettre en place un contrat local de sécurité (CLS) pour intensifier la prévention et la lutte (i) contre la délinquance de rue, (ii) contre le commerce de stupéfiants, (iii) contre les regroupements créant des nuisances sonores et des dommages à la propriété.

M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour la lecture de la proposition de motion, puis il demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions. Il constate que tel n'est pas le cas.

M. le Président évoque, comme pour la motion précédente, qu'il y a trois possibilités : discussion immédiate et vote sur le siège, report à la prochaine séance si les membres du Conseil municipal souhaitent davantage de temps pour se concerter à l'intérieur de chaque groupe ou un renvoi à commission.

M. le Président ajoute qu'il pense qu'il serait opportun d'avoir une première discussion. Il constate que M. Guy MUSY et M. Blaise GIROUD demandent la parole.

M. Guy MUSY souhaite savoir si, du point de vue du règlement, il est possible d'entrer en matière sur une discussion et d'avoir un report en commission étant donné qu'il s'agit d'un domaine assez sérieux qui demande étude.

M. Blaise GIROUD remercie M. Guy MUSY pour ses remarques au sujet du règlement lors d'autres séances de commission. Cela permet d'améliorer la révision du règlement et il sera possible de proposer des amendements au prochain Conseil municipal.

M. Blaise GIROUD ajoute que ce point va changer dans le nouveau règlement, ce sera un petit peu plus clair, car le vote sur le siège n'est même pas prévu dans le libellé de l'art. 25 et des autres articles qui concernent les autres points.

L'idée était que si l'entrée en matière est votée il y a un débat, puis à la suite du débat il est décidé tout de suite si la motion est renvoyée en commission ou si elle est renvoyée au prochain Conseil municipal.

Comme le règlement actuel est, selon lui, assez mal formulé, on peut comprendre qu'il faut commencer par voter sur le débat puis, en cas de vote sur la discussion immédiate, on ne pourrait plus voter sur le renvoi en commission ou sur le report au prochain conseil municipal. Il ajoute que, si M. Guy MUSY insiste sur le formalisme, ce qui est tout à fait une position respectable, pour ce soir il faudrait voter sur la discussion immédiate, et peut être qu'il sera possible de le faire rapidement, autrement il faut interpréter cette disposition en commençant par un débat, à la suite duquel il y a toujours les possibilités qui restent ouvertes pour faire ce que l'on souhaite.



M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour ces clarifications et ajoute qu'il est tout à fait de son avis, à savoir que ça vaut la peine d'avoir une première discussion, ce qui n'empêche absolument pas ensuite de voter pour un renvoi en commission ou alors de voter sur le siège si on le souhaite.

M. le Président ouvre ensuite la discussion et passe la parole à M. Blaise GIROUD qui explique le manque d'un exposé des motifs par le fait que la motion a été déposée rapidement. L'idée était de la faire passer au Conseil municipal précédent et, pour respecter les délais il fallait être très rapide, puis finalement la décision a été prise de ne la faire passer qu'à cette séance du conseil. Donc on aurait pu prendre plus de temps à exposer les motifs.

M. Blaise GIROUD se permet donc d'intervenir en premier pour faire un peu l'exposé des motifs qui est manquant sur cette motion.

« Cette motion relève d'une promesse de campagne du groupe PLR Anières ainsi que d'un effort concerté des sections PLR de plusieurs communes genevoises, d'agir concrètement pour renforcer la sécurité dans notre commune et notre canton.

Aujourd'hui le sentiment d'insécurité s'accroît dans notre population. Au moins une dizaine d'articles rien que dans la Tribune de Genève y ont été consacrés ces derniers mois, dont certains ont relaté des faits d'une extrême violence et gravité. Tout le monde est concerné. Rien que la semaine passée on apprenait que six jeunes avaient été victimes d'un homejacking à Satigny la nuit du réveillon.

Mais ce sont surtout les seniors qui ont particulièrement peur. Peu avant Noël on apprenait qu'un septuagénaire et l'un de ses domestiques avaient été molestés lors d'un violent homejacking à Choulex entraînant l'hospitalisation des deux hommes.

Dans notre région d'Arve et Lac les cas ne font que de se multiplier ces derniers temps. A part Choulex plusieurs cas ont eu lieu à Collonge-Bellerive, Vandœuvres, Cologny et Chêne-Bougeries.

Ce n'est malheureusement qu'une question de temps pour qu'un cas concerne Anières également. De 4 cas en 2021 le nombre de homejacking a en effet atteint le record de 19 en 2025, rien que dans le canton de Genève.

Face à cette vague sans précédents, la réponse politique cantonale est pratiquement inexistante, puisqu'elle consiste à renvoyer la responsabilité de la prévention aux acteurs privés, notamment aux propriétaires fonciers qui sont censés s'équiper à grands frais en systèmes d'alarme ultrasophistiqués. Et c'est bien ce qui est en train de se passer puisque les statistiques du site de e-commerce suisse Digitec-Galaxus montrent une hausse des ventes de 30% en 2025 par rapport à l'exercice précédent pour les caméras réseau, détecteurs de mouvements, protections contre les cambriolages et systèmes d'alarmes. La répartition par âge des acheteurs montre que ce sont les seniors qui sont les plus représentés parmi les consommateurs de ce type de produit.

Le PLR Anières ne prétend pas avoir la solution miracle qui mettrait un terme à ce nouveau fléau mais il estime qu'il n'est pas admissible de laisser la population seule à titre privé se prémunir contre ces nouveaux dangers. La sécurité étant une tâche régalienne, il est justifié que la commune étudie ce qu'elle peut concrètement proposer pour dissuader le plus possible ce genre de méfaits et qu'elle fasse pression sur les autorités cantonales pour demander l'engagement de plus de moyens policiers sur le terrain.

Alors je sais, on reprochera certainement au PLR, et on l'a déjà fait, d'attiser inutilement les peurs et de surfer sur la vague sécuritaire à des fins électoralistes alors que la réalité du terrain ne le justifie pas.

Je disais tout à l'heure que de nombreux articles de presse à ce sujet avaient été publiés ces derniers mois, l'un d'eux daté du 22 décembre 2025 faisait état du taux de cambriolages pour 1'000 habitants dans toutes les communes suisses. Ainsi on apprenait que Presinge avec 18,24 détenait la 3^e place nationale, suivent dans le canton de Genève Gy avec 12,84, Céligny 10,66, Vandoeuvres 9,42, Bardonnex 9,08, Genthod 8,79, Hermance 8,28, Anières 8,19, 55^e rang sur 1'038 communes, Avusy 8,15, Soral 8,07 Jussy 7,93, Puplinge 7,69, Chêne-Bougeries 7,65, Veyrier 7,54 et Choulex 7,23, toutes ces communes dépassent le taux de la ville de Genève qui est à 7,16, soit le 92^e rang sur 1'038.

Lorsque les cambriolages sont proportionnellement plus fréquents chez nous qu'en ville, pourtant réputée comme la ville la plus touchée par la problématique des cambriolages en Suisse avec Bâle,



autre ville frontière, il ne nous paraît certainement pas inutilement alarmiste de proposer d'agir et de répondre aux attentes de notre population.

Le PLR conçoit bien que certaines mesures proposées peuvent susciter des appréhensions, notamment en regard de la protection de la sphère privée. Il y est tout aussi attaché et ne souhaite en aucun cas qu'Anières se mure en un village fouineur où chacun y est observé dans ses moindres mouvements, à la manière de certains états totalitaires. Il demande simplement que les moyens techniques qui ont prouvé leur efficacité dans d'autres communes suisses ou européennes tout aussi respectueuses de la vie privée de leur population puissent être sérieusement étudiés et s'ils s'avèrent judicieux pour Anières, être mis en place dans un but d'abord dissuasif et lorsque malheureusement un méfait aura été commis, afin de l'élucider le plus rapidement possible et d'en prévenir la récurrence. Tout ceci devra évidemment respecter le cadre légal le plus strict en matière de confidentialité des données imposé par le droit fédéral et cantonal, et être soigneusement étudié.

De plus dans un contexte financier général obligeant la commune à limiter ses charges, les moyens supplémentaires attribués à la sécurité devront nécessairement se limiter aux mesures les plus urgentes et les plus efficaces, ce qui mérite à nouveau une étude sérieuse.

C'est donc en ce sens que le PLR Anières vous recommande de soutenir la motion proposée ».

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour son intervention et passe la parole à M. Morgan FLUCKIGER.

« J'ai bien pris connaissance de la proposition de motion « pour des actions fortes contre l'insécurité » qui dépeint tout de même une vision un petit peu alarmante et alarmiste de la sécurité dans notre commune et dans notre canton.

Vous avez cité l'augmentation du brigandage, du homejacking, et vous avez également cette petite phrase, que je trouve un petit peu rigolote tout de même « la sécurité est le fondement d'une démocratie fonctionnelle », ce à quoi j'ai envie de dire avec un peu d'ironie que « la surveillance ne serait-elle pas le fondement d'une dictature fonctionnelle ».

Vous invitez ensuite le Conseil administratif à augmenter les ressources opérationnelles sur le terrain, à mettre en place la vidéosurveillance, à intensifier la prévention et la lutte contre la délinquance de rue, contre le commerce de stupéfiants et contre les regroupements créant des nuisances sonores et des dommages à la propriété.

A titre personnel, j'ai quand même l'impression que dans cette commune d'Anières, pour y vivre depuis que je suis né et en m'y baladant le matin ou le soir, je ne me sens pas spécialement en insécurité et je ne constate pas forcément une grande délinquance de rue, de grands points de commerce de stupéfiants ou autres dans la commune, donc je pense quand même globalement, je sais qu'on ne doit pas tirer son volet alarmisme, mais peut-être que les termes choisis sont un petit peu forts de café, même si j'entends bien que le fait d'intensifier la prévention est toujours quelque chose de très utile dont je suis totalement favorable.

Malheureusement pour ce qui est du bénéfice, par exemple vous parlez de homejacking qui en effet est très préoccupant, que pourrait porter la vidéosurveillance, notamment la lecture de plaques, il ne faut tout de même pas être naïfs et s'imaginer que les gens qui font ça n'ont pas des véhicules volés, des plaques volées et que les reconnaissances de plaques ou autres ne serviront pas forcément à grand-chose à part détecter que cette plaque appartenait à un octogénaire de la région de Lyon qui évidemment ne risque pas trop d'être le coupable dans cette affaire. Sans parler que les gens sont préparés, qu'ils ont des cagoules et autres. Donc le côté un peu dissuasif, je n'en suis malheureusement pas totalement certain, raison pour laquelle, à titre personnel, je ne répondrai pas favorablement à cette motion ».

M. le Président remercie M. Morgan FLUCKIGER et passe la parole à M. Guy MUSY.

« Ensemble pour Anières a pris connaissance aussi de cette motion. On souhaite vous faire quelques remarques ce soir sur cette motion qui nous est soumise.

Tout d'abord s'agissant des considérant de la motion, ceux-ci reposent exclusivement sur des chiffres cantonaux. Il s'agit bien de données exactes, je les ai vérifiées et on ne les conteste pas.

Toutefois ce qui aurait été pertinent dans cette motion c'est d'y intégrer également des chiffres spécifiques à notre commune.



A titre d'exemple, les statistiques policières de la criminalité indiquent qu'en 2023 et 2024 la commune d'Anières a enregistré 0 cas de brigandage, donc 0 actes de violence.

Bien entendu EPA n'est pas naïf, l'absence de cas aujourd'hui ne garantit pas qu'il n'y en aura pas demain.

Mais cela mérite tout de même d'être mentionné, afin d'avoir une analyse proportionnée de la réalité locale.

Ensuite plusieurs points de la motion nous ont laissés pour le moins dubitatifs. Concernant le point 1, qui demande d'exiger du département des institutions et du numérique une augmentation immédiate des ressources opérationnelles sur le terrain, cette demande est pour le moins étonnante de la part du groupe PLR, alors que le PLR cantonal n'est pas entré en matière sur le budget cantonal.

Or, ce budget cantonal prévoyait précisément l'engagement de policiers supplémentaires et de personnes aussi chargées de l'administration pour décharger les personnes sur l'opérationnel, c'est ce que vous demandez. Il y a là une incohérence que nous peinons à comprendre.

S'agissant de la vidéosurveillance qui constitue l'élément central de la motion, nous aurons bien sûr l'occasion d'en débattre, je l'espère, plus en détail en commission.

Toutefois, permettez-moi de relever déjà une contradiction : lors des précédents débats budgétaires, le groupe PLR a attiré notre attention sur les prétendues difficultés financières de la commune d'Anières. Or, il propose aujourd'hui un projet dont le coût s'élèverait selon toute vraisemblance à environ 1'000'000 de Chf. si ce n'est pas plus et cela ne manque pas de nous surprendre.

Par ailleurs à ce jour l'efficacité de tels systèmes pour lutter contre les phénomènes dénoncés dans la motion, en particulier le brigandage, reste largement discutée et, dans bien des cas, non démontrée.

De nombreuses études existent à ce sujet et nous aurons bien entendu l'occasion de nous y pencher si cette motion est renvoyée en commission.

Enfin notre étonnement s'est encore accru à la lecture du point 3 de la motion qui prévoit de « mener un diagnostic local de sécurité et de mettre en place un contrat local de sécurité, » qui au demeurant peuvent être des choses tout à fait intéressantes.

« ...et afin de lutter contre la délinquance de rue, le commerce de stupéfiants et certains regroupements ». Sur ce point nous attendons des explications : où se situe à Anières la délinquance de rue ? Où se situe à Anières le commerce de stupéfiants évoqué ?

Nous avons le sentiment que nous ne parlons pas du même lieu ni de la même réalité.

Quant aux regroupements, permettez-nous de rappeler qu'un regroupement sur l'espace public en tant que tel n'est pas un problème, il s'agit d'une situation particulièrement licite, toute personne a droit, ou des personnes ont droit, de se regrouper sur l'espace public. Ce sont éventuellement certains comportements qui peuvent poser problème, pas le fait de se regrouper tel qu'il est mentionné dans cette motion.

Pour conclure, nous nous étonnons également que la motion du groupe PLR ne mentionne pas ce qui constitue aujourd'hui le principal enjeu en matière de sécurité dans notre commune, à savoir les cambriolages.

Avant de mettre en avant des solutions, il nous paraît indispensable de disposer d'un diagnostic précis et partagé de cette situation, c'est principalement l'objet du débat que nous nous réjouissons de mener en commission si, bien entendu, cette motion est renvoyée en commission, ce que nous espérons ».

M. le Président remercie M. Guy MUSY et passe la parole à M. Blaise GIROUD pour l'intervention suivante :

« Je n'aimerais pas qu'on se retrouve de nouveau dans une situation où je doive conclure après l'Exécutif.

Vous avez évoqué plusieurs points. Motion renvoyée en commission : je tiens juste à vous rappeler que selon le règlement la motion n'est pas renvoyée en commission. La motion est un outil qui charge



l'Exécutif de faire quelque chose, elle pourra avec le nouveau règlement être utilisée pour renvoyer directement un objet en commission. Sous le règlement actuel il ne peut pas, dont chaque fois que vous avez dit « si cette motion sera renvoyée en commission » en réalité si cette motion est acceptée c'est le Conseil administratif qui est chargé d'agir. Il pourra lui après renvoyer en commission s'il le souhaite ».

Mme Alexandra DERUAZ intervient en répondant à M. Blaise GIROUD qu'elle n'a pas la même lecture que lui, puisqu'il est dit « le Conseil municipal se prononce sur l'entrée en matière, ensuite il décide soit la discussion immédiate soit le report à la prochaine séance, soit le renvoi en commission ».

M. Blaise GIROUD répond à Mme Alexandra DERUAZ.

« Il y a une incohérence car il y a la définition de la motion et la motion charge le Conseil administratif de faire un certain nombre de choses. Donc c'est bel et bien l'intention du Conseil administratif. Après je pense que l'idée était que peut être on pouvait rediscuter de la motion ou l'améliorer mais in fine la motion va au Conseil administratif qui est chargé de faire quelque chose, c'est ça le but de la motion ».

Puis M. BLAISE GIROUD continue.

« Mais ne nous arrêtons pas trop sur les points règlementaires, vous avez dit manque de chiffres communaux ; j'entends bien que vous avez préparé votre texte à l'avance, malheureusement c'est souvent comme ça dans les débats en politique il faut les adapter minute par minute à ce qui est dit, donc je vous ai donné des chiffres communaux qui étaient parfaitement pertinents, je vous ai donné le chiffre d'Anières pour les cambriolages pour 1'000 habitants ainsi que ceux d'autres communes, vous essayez de faire un peu de la politique cantonale ici au conseil municipal d'Anières, je ne vous le reproche pas c'est de bonne guerre, mais fondamentalement ce n'est pas parce que le PLR cantonal a refusé le budget dans son entier parce qu'il était hautement déficitaire et qu'il aurait aimé des coupes plus massives sur certains postes que vous pouvez en déduire qu'il est opposé à l'augmentation des forces de sécurité et notamment des effectifs de police sur le terrain.

Pour bien connaître les instances du PLR cantonales je sais même qu'ils sont très en faveur de cette mesure.

Vous dites « les prétendues difficultés financières d'Anières ». J'aimerais bien qu'on arrête un peu avec ça parce que vous suggérez que nous induisons la population en erreur en disant qu'il faut faire un effort pour diminuer les charges et que la situation financière d'Anières n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années en arrière.

N'importe qui qui lit le rapport administratif et financier de la commune de 2024 peut s'en rendre compte par lui-même, ça n'est pas prétendu.

Et puis alors pour les regroupements je suis un peu étonné quand même, parce que oui, si vous avez lu le texte de la motion comme « on était contre les regroupements », je comprends ce que vous dites, mais c'est bien écrit « contre les regroupements créant des nuisances sonores et des dommages à la propriété », donc il ne s'agit pas d'insinuer que c'est tous les regroupements qui maintenant vont être interdits ou contre lesquels il faut agir, évidemment tous les regroupements politiques, nous les premiers concernés et d'autres associatifs et les regroupements sont sains pour la vie politique d'Anières et des autres communes, ne sont pas du tout concernés comme ça, c'est ceux qui posent problème les regroupements, je voulais juste m'assurer que vous ayez correctement compris la motion.

Par rapport aux remarques de M. FLUCKIGER, je suis désolé qu'il considère que ces sujets n'ont pas une urgence aussi importante que cela aujourd'hui à Anières. Faire la politique c'est prévoir, si on veut prévoir et si on veut prévenir les problèmes qui vont se poser dans quelques années, vu l'évolution qu'on a là, c'est maintenant qu'il faut se poser des questions et ce que nous proposons nous c'est surtout qu'on étudie un certain nombre de choses pour pas que dans deux ou trois ans, quand la situation potentiellement aura dégénéré, on nous fasse le reproche qu'on n'a rien fait.

Donc, de se baser uniquement sur les chiffres de 2024 et 2023 quand ça indique une tendance je suis pour, mais pour décider des actions qui vont nous prendre des années à étudier et à décider, je vous dirai faites attention parce que vous vous reposez peut-être sur une situation qui n'était pas si



mauvaise. On a beaucoup dit que les chiffres qui sortent du covid on ne peut pas en faire grand-chose parce que oui, les cambriolages ont beaucoup beaucoup baissé pendant la période du covid et ce qu'on constate maintenant c'est que petit à petit, vous trouvez des articles de journaux sur le sujet, on retrouve les niveaux de statistiques des années 2014. Alors par rapport aux années catastrophiques de 2010 on n'y est pas encore tout à fait mais si vous faites la projection ça ne serait pas du tout inconcevable que dans quelques années on retrouve les pires années pour les cambriolages.

Donc je pense que c'est rationnel et juste d'anticiper et de se poser les questions maintenant et puis de prendre les décisions. Quant aux questions financières vous l'avez entendu dans ce que j'ai dit, à nouveau je sais que vous avez préparé votre texte à l'avance et vous ne l'avez pas adapté ensuite en conséquence, on en est parfaitement conscients, il s'agit de mettre des priorités financières et on ne va pas être capables de mettre des caméras dans tout le village et simplement financièrement on ne peut pas se le permettre, donc il faudra trouver des solutions financières et se concentrer sur les mesures les plus efficaces.

Voilà ce que je voulais préciser par rapport à toutes ces interventions ».

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD et passe la parole à M. le Maire.

« Je ne veux pas faire un débat sur les statistiques, je reconnais qu'il y a un fort sentiment d'insécurité malgré que le nombre de cambriolages a fortement diminué, et là je parle sur la commune, c'est le cas de dix dernières années. Pour les chiffres c'est approximatif mais l'ordre d'idée c'est de 55 à 20 aujourd'hui par année et dans ces statistiques il y a également les tentatives. Je ne sais pas à quoi correspond le pourcentage qui a été évoqué précédemment mais les éléments que j'ai fournis correspondent à la réalité.

De plus, effectivement les homejacking survenus dernièrement sont traumatisants et il faut savoir que ce type de délit reste notre priorité, ça l'a toujours été et ça continue.

Concernant la vidéosurveillance on travaille déjà de concert avec les communes voisines, aussi avec celles qui ont été touchées, on travaille en commun et ça a du sens, car travailler tout seul ne sert à rien.

Il faut aussi savoir que nous n'avons pas les bases légales aujourd'hui, donc on le sait et vous l'avez lu dans les journaux. Il y a une commune qui a présenté un projet concret, qui a peu de chance de passer dans sa totalité, mais cette commune y travaille avec l'appui de ses voisines et on suit cette évolution.

De plus, le Grand Conseil, comme vous l'avez dit, travaille aussi dessus.

Concernant le poste de la Pallanterie, les horaires d'ouverture sont restreints, aussi bien l'ouverture au public que pour les agents, raison pour laquelle on demande déjà depuis plusieurs années, et on continue de le demander, une ouverture beaucoup plus large. J'ai déjà annoncé une augmentation du nombre d'APM pour 2027. Il est donc clair que cette année le budget sera en hausse.

Ce que je vous propose c'est de renvoyer ce sujet en commission, pour que vous puissiez avoir le suivi de ce qui est effectué, que ce soit sur la commune ou avec les communes avoisinantes ».

M. le Président remercie M. le Maire et passe la parole à M. Blaise GIROUD.

« Je remercie M. le Maire pour toutes ses précisions sur les statistiques, effectivement on ne sera pas toujours d'accord puisque je vous ai cité des chiffres qui montrent que la proportion de cambriolages à Anières pour 1000 habitants est quand même supérieure à ceux de la ville de Genève. Où est-ce que les données ont été prises je ne le sais pas. Ce qui est important pour nous c'est comprendre que, je l'ai dit tout au début de mon exposé des motifs oral, c'est un effort concerté que plusieurs communes mènent maintenant.

L'idée, oui il y a des choses qui concernent le canton, vous l'avez dit on n'a pas les compétences au niveau communal, mais on a besoin pour assurer la sécurité dans nos communes d'un effort cantonal également. Et la question qu'on s'est posée au PLR Anières mais également en collaboration avec toutes les sections PLR de la région et du canton, c'est de se dire, on a besoin d'un effort concerté maintenant pour faire pression sur le canton pour qu'il comprenne qu'il faut allouer des moyens supplémentaires.



Et donc il y a un élément temporel là-dedans, parce que si maintenant on renvoie ça en commission et que ça traîne une année en commission jusqu'à ce qu'on ressorte avec la motion parfaite qui contient exactement les bons points qu'une grande majorité du Conseil souhaiterait, on risque en effet de perdre cet effet d'avoir en début 2026 une action concertée de plusieurs communes, de plusieurs Conseils municipaux, je pense à Collonge, à Corsier, qui présentent les mêmes textes, il y en a d'autres sur la rive droite également en Champagne et ailleurs, qui vont ensuite d'ici la fin mars toutes se prononcer sur ces textes et là on aurait véritablement au sein du département de la sécurité l'occasion de faire pression pour qu'il y ait plus de moyens cantonaux qui sont mis à disposition. Ce n'est pas garanti, évidemment, mais c'était le but de l'opération.

En ce sens je suis plutôt opposé à un renvoi en commission, cependant je me plierai à la décision du Conseil, mais cet effet-là disparaîtra si on renvoie en commission. Et nous avons besoin du canton ».

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD et demande si les membres du conseil souhaitent effectuer d'autres interventions. Après avoir constaté que tel n'est pas le cas, M. le Président informe que deux possibilités sont envisageables : le vote sur le siège ou le renvoi en commission.

M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi en commission de la motion, si ce dernier sera refusé il y aura le vote sur le siège.

Par 7 oui et 8 non, le Conseil municipal refuse le renvoi en commission de la motion N° 2025-2030 M – 002 – « Pour des actions fortes contre l'insécurité ».

M. le Président propose ensuite de passer au vote sur le siège de la motion.

Par 8 oui et 7 non, le Conseil municipal accepte la motion N° 2025-2030 M – 002 – « Pour des actions fortes contre l'insécurité ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N° 2025-2030 R – 002.

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la résolution N° 2025-2030 R – 002 – Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny entre Genève-Plage et la route de Thonon.

M. le Président demande aux membres du conseil qui souhaite lire le texte de la résolution.

M. le Président passe la parole à M. Blaise GIROUD qui donne lecture de la résolution.

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour la lecture de la résolution et ouvre ensuite la discussion.

M. le Maire informe que l'Exécutif d'Anières s'est déjà associé avec plusieurs communes voisines en faveur du maintien de la glissière et un courrier sera signé conjointement prochainement, à l'intention du canton.

M. le Président remercie M. le Maire pour ses précisions et passe la parole à M. Blaise GIROUD.



M. Blaise GIROUD précise que cette résolution était évidemment pensée pour la séance précédente du conseil lors de laquelle le courrier était encore inexistant, donc peut être que c'est un petit peu redondant, cela dit un message du Conseil municipal est toujours un appui bienvenu, y compris pour une démarche de l'Exécutif. Il pense donc qu'un vote sur cet objet est toujours pertinent.

M. Blaise GIROUD ajoute qu'il avait préparé une petite explication, dont il propose de donner lecture, étant donné que l'exposé des motifs est manquant.

« La glissière centrale sur le quai de Cologny a été installée en 2010 à titre provisoire entre Genève Plage et le bas de la rampe de Vézenaz, suite à de nombreux accidents graves intervenus entre 2001 et 2009. Pas moins de 31 accidents ayant causé 13 morts.

Depuis maintenant 16 ans elle remplit son rôle et contribue à augmenter la sécurité sur cet axe routier de première importance pour le canton malgré un trafic qui ne cesse d'augmenter, puisqu'on constate une baisse des accidents graves. Evidemment le provisoire qui dure n'est jamais une solution pérenne et les jours de la glissière sont donc comptés. Aujourd'hui le canton prévoit qu'elle s'efface au profit d'un projet de réaménagement de l'axe comprenant modernisation de la chaussée, mise aux normes des voies de circulation, c'est-à-dire leur élargissement, amélioration des cheminements piétonniers et cyclistes, pose d'un revêtement antibruit, suppression des places de stationnement qui longent le quai en direction de Vézenaz, à l'exception de 9 places qui sont situées devant la Tour Carrée et limitation de la vitesse à 50 km/h au lieu de 60 km/h. Le projet estimé à Chf. 18'000'000 devrait débuter au second semestre 2026, sous réserve des autorisations de construire et d'éventuels recours.

Il serait réalisé en 3 phases et le chantier devrait durer 3 ans.

A noter que, contrairement à ce qui avait été envisagé dans une mouture précédente du projet, il n'est plus question de créer une voie réservée aux transports publics sur cet axe.

En ce qui concerne l'actuelle glissière, rien n'empêcherait de la remplacer par un dispositif permanent similaire, répondant aux normes fédérales en matière de sécurité pour une utilisation permanente. Cependant le département des mobilités n'a pas fait ce choix soulignant que d'après ces mêmes normes fédérales, je cite « il n'est pas nécessaire d'ajouter une séparation entre les voies sur cet axe ».

Après une pesée des intérêts, comme on dit officiellement, le département a choisi d'abandonner la glissière afin de gagner de la place au profit de l'élargissement des voies.

On comprend certes le raisonnement de nos autorités cantonales mais il nous paraît bien théorique et assez déconnecté de l'expérience de terrain que de nombreux habitants de notre village font tous les jours en empruntant cet axe routier.

Qui parmi nous ne fait en effet pas l'expérience quotidienne de manœuvres et de dépassements dangereux à haute vitesse sur ce tronçon.

On veut bien entendre que les normes de l'association suisse des professionnels de la route et des transports, qu'on appelle VSS en allemand, ne prescrivent pas obligatoirement un tel dispositif de sécurité dans ce cas de figure mais il s'agit de normes minimales, rien n'empêche le canton d'en faire plus s'il estime que la sécurité sur un axe bien particulier le requiert.

En l'espèce, avec le recul des 16 dernières années, cette glissière a effectivement contribué à réduire le nombre d'accidents mortels sur cet axe. Elle mérite certainement mieux qu'un simple « pas requis » du département avant d'être définitivement mise au rebut.

Le canton ici fait le pari que tout le monde roulera sagement à 50 km/h sur une ligne droite de 2 km sans dépassements de tous les côtés ni d'excès de vitesse, alors que ceux-ci se produisent déjà en grand nombre, je parle des excès de vitesse et des dépassements, tous les jours aujourd'hui.

Demain avec des voies élargies et aucun obstacle central pour empêcher les dépassements à l'endroit le plus dangereux, soit au centre de l'axe exposé au trafic en sens inverse, il ne faut guère être devin pour prédire correctement que les collisions entre véhicules de sens opposé augmenteront.

C'est pour éviter les drames à venir que le PLR Anières a décidé de vous soumettre ce projet de résolution visant à sensibiliser le canton à la réalité pratique du terrain que nous connaissons bien et qu'il méconnaît visiblement, avant qu'il ne soit trop tard.

Certes le tronçon ne se situe pas sur le territoire de la commune d'Anières et celle-ci n'a pas été consultée dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire.

Il n'empêche que cet axe routier est incontournable pour tous les habitants de la commune qui se rendent en ville ou sur la rive droite du canton et que ce sujet la concerne donc au plus haut point, comme d'ailleurs les communes voisines d'Hermance, Corsier et Collonge, cette dernière ayant déjà réagi à l'automne dernier notamment par voie de presse. Le texte que nous vous soumettons ce soir



et que nous vous encourageons de soutenir ne vise qu'à appuyer l'effort commun de toute la région, afin de prévenir les drames routiers qui s'annoncent déjà et contribuer à la sécurité chez nous ».

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD et demande si les membres du Conseil municipal souhaitent effectuer d'autres interventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met la résolution suivante au vote :

Résolution N° 2025-2030 R - 002 - Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny entre Genève-Plage et la route de Thonon.

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :

Elisabeth BÉRY, Meret BLANC-ODERMATT, Blaise GIROUD, Yves GUBELMANN, Anita PORDES et Mathias ZINGGELER

Proposition de résolution

Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny entre Genève-Plage et la route de Thonon

Conformément à l'art. 29 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ainsi qu'aux art. 23 al. 1 let. c et 26 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 7 avril 2025 (LC 02 111) ;

vu la DD 332679/1, déposée le 23 mai 2024, prévoyant la suppression partielle de la glissière centrale de sécurité ;

rappelant que la glissière centrale de sécurité, empêchant le franchissement intempestif de la ligne médiane, a été installée il y a une quinzaine d'années, à la suite de plusieurs accidents mortels impliquant des chocs frontaux ;

constatant que, depuis l'installation de la glissière centrale de sécurité, plus aucun accident mortel ne s'est produit sur ce tronçon routier ;

considérant que la suppression de la glissière centrale favoriserait les dépassements dangereux et accroîtrait l'insécurité, notamment envers les deux-roues, particulièrement vulnérables aux chocs et dépassant parfois les files de véhicules par la voie de circulation en sens inverse, notamment lors des bouchons aux heures de pointe ;

considérant que la sécurité doit demeurer la priorité absolue sur cet axe primaire de circulation ;

le Conseil municipal d'Anières

par 15 oui (à l'unanimité)

1. rappelle au Département de la santé et des mobilités l'importance du maintien de la glissière centrale de sécurité sur l'entièreté du quai de Cologny ;
2. souligne que ce maintien contribuera grandement à la sécurité routière sur cet axe routier très fréquenté, afin d'éviter les accidents graves, voire mortels ;
3. demande au Département de la santé et des mobilités de modifier la DD 332679/1 afin d'y réintégrer la glissière centrale de sécurité sur le tracé actuel ;
4. demande au Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Département de la santé et des mobilités.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Conseil administratif.



Point 8 – Proposition(s) du Conseil administratif

M. le Président passe la parole à M. Pascal WASSMER pour les deux propositions suivantes.

Proposition 1 – proposition de renvoi en commission des finances de l'étude de la dissolution des règlements LC 02 512 du fonds « Aide en Suisse » et LC 02 592 du fonds « Aide humanitaire ».

En l'absence de Mme THIBAUT BULLIARD M. le Maire propose le renvoi en commission des finances de l'étude de la dissolution des règlements LC 02 512 du fonds « Aide en Suisse » et LC 02 592 du fonds « Aide humanitaire ».

M. le Président remercie M. le Maire et fait voter l'entrée en matière de cette proposition.

À l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la proposition du renvoi en commission des finances de l'étude de la dissolution des règlements LC 02 512 du fonds « Aide en Suisse » et LC 02 592 du fonds « Aide humanitaire ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote de cette proposition.

À l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi en commission des finances de l'étude de la dissolution des règlements LC 02 512 du fonds « Aide en Suisse » et LC 02 592 du fonds « Aide humanitaire ».

M. le Président précise qu'il faut procéder selon les deux étapes précédentes, c'est-à-dire voter l'entrée en matière puis voter sur le fonds.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Morgan FLUCKIGER.

M. FLUCKIGER précise qu'il aurait peut-être dû demander la parole avant de voter. Il ajoute qu'il vient de voter et il ne sait même pas pourquoi, ni sur quoi et n'a pas été informé.

M. le Président répond en répétant le sujet de la proposition de renvoi en commission exposé par M. le Maire.

M. Morgan FLUCKIGER remercie M. le Président pour ses précisions et ajoute que, selon lui, cela n'était pas tout à fait clair. Il demande qu'un minimum de contexte soit prévu, juste quelques phrases qui permettraient de voter plus facilement.

M. le Président prend note de la demande de M. Morgan FLUCKIGER.

M. le Président passe la parole à M. le Maire qui précise que la proposition concerne deux sujets qui ont été abordés lors de la commission des finances.

La commune dispose de « pots communs », des sommes qui ont été mises de côté, dans lesquelles on peut puiser. Cette année le budget a été voté en connaissance de cause, avec des montants plus faibles en sachant qu'il y avait la possibilité de puiser dans ces réserves. Cette année on aimerait utiliser les fonds d'aide humanitaire et d'aide en Suisse pour ensuite les dissoudre.

M. le Président remercie M. le Maire pour ces précisions.

M. le Président passe la parole à M. Blaise GIROUD qui rappelle le fonctionnement des fonds, à savoir que si des lignes budgétaires n'ont pas été entièrement utilisées durant l'année, les montants résiduels alimentent un fonds dans lequel il est possible de puiser.

Actuellement on a encore à l'actif du fonds d'aide en Suisse 100'000 Chf. Il va visiblement diminuer cette année puisqu'on a diminué les budgets réguliers de l'aide en Suisse. Les commissaires pourront ainsi puiser dedans. Concernant le fonds d'aide à l'étranger, attendu que l'entier du budget est dépensé chaque année, le fonds n'est plus alimenté.



Afin de faciliter la tâche de la planification des budgets il a été proposé qu'on arrête ce système pour donner des enveloppes plus généreuses et plus justes sur chacun des postes et qu'on les respecte. Si on ne les respecte pas, on demande un crédit supplémentaire comme pour n'importe quel poste du budget.

Cela implique cependant de renvoyer le règlement en commission des finances, afin qu'il soit formellement préavisé pour son abrogation. Ensuite le Conseil municipal pourra voter sur l'abrogation et donc la dissolution de ces fonds, afin de revenir à un système tout à fait normal et classique, qui est en fait le système sur lequel fonctionne aujourd'hui l'aide à l'étranger. En effet le fonds d'aide à l'étranger est à zéro et, de ce fait, nous sommes obligés de fonctionner avec les budgets.

M. Morgan FLUCKIGER remercie M. Blaise GIROUD pour ses explications.

M. le Président passe ensuite la parole à Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, qui souhaite rectifier, ne souhaitant pas que les personnes croient que nous perdons de l'argent, au vu de toutes les accusations qui sont tombées ce soir.

Mme Claudine HENTSCH précise ensuite qu'il ne s'agit pas de perdre de l'argent mais qu'il s'agit uniquement du « non dépensé ».

M. le Président remercie Mme Claudine HENTSCH pour ses précisions et passe la parole à M. le Maire pour la deuxième proposition.

Proposition 2 - Décorations de Noël

M. le Maire évoque le concept des décorations de Noël, qui avait été revu il y a environ une dizaine d'années.

M. le Maire a constaté, et des habitants le lui ont également fait remarquer, que ces décorations sont assez clairsemées, elles manquent un peu d'harmonie et cela pourrait être rendu un peu plus festif.

M. le Maire propose de renvoyer ce sujet en commission assainissement (comme c'était le cas il y a une dizaine d'années) ou sociale afin de pouvoir l'étudier avant cet été, de façon à pouvoir prendre des dispositions avant les prochaines fêtes de fin d'année.

M. le Président remercie M. le Maire et fait voter l'entrée en matière de cette proposition.

À l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la proposition du renvoi en commission assainissement de l'étude du concept des décorations de Noël.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN qui évoque le fait que le concept des décorations de Noël a été revu.

Il se souvient que c'était l'une des premières choses qui ont été faites dans la législature 2015-2020 et qu'il avait été décidé d'enlever toutes les décorations qui se trouvaient sur l'école pour mettre en place des boules suspendues.

M. Yves GUBELMANN demande à M. le Maire si c'est bien de cela qu'il parlait.

M. le Maire répond que les grosses boules blanches et rouges que l'on voit étaient encore des décorations précédentes. Par la suite il y a eu de nouvelles décorations en lien avec le plan lumière, celles que l'on voit dans le village et à Chevrens. M. le Maire a encore vérifié sur facture afin de vérifier que la totalité des décorations ait bien été installée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote de cette proposition.

À l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal vote favorablement la proposition du renvoi en commission assainissement de l'étude du concept des décorations de Noël.

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Conseil administratif.

Point 9 – Communication(s) du Conseil administratif

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER pour les communications suivantes.

1. Information concernant la compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières. Le conseil administratif a nommé par arrêté le caporal Silvain BEUREUX au grade de lieutenant avec effet ce jour.
2. Suite à la demande de M. le Maire l'office cantonal des transports l'a informé qu'ils allaient rallumer l'éclairage public sur la route d'Hermance sur toute la longueur de notre territoire. M. le Maire a présenté cette demande en raison de la dangerosité sur cette route, tout d'abord par rapport à l'étroitesse de la route, l'étroitesse des trottoirs et différentes autres raisons. M. le Maire ne connaît pas encore la date à laquelle ils vont rallumer les lampadaires mais l'office cantonal a déjà fait part à M. le Maire de sa décision.

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, qui n'a pas de communications.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Question(s) écrite(s) ou orale(s)

M. le Président informe qu'aucune question écrite n'a été présentée.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Blaise GIROUD pour les questions orales suivantes.

Il affirme que de nombreux habitants se sont adressés à lui pour demander où en étaient un certain nombre de dossiers et il les a fait patienter jusque-là.

Un point qui revient beaucoup concerne le large mécontentement de la population concernant l'écopoint situé à la route de la Côte-d'Or. Il mécontente à peu près tout le monde, affirme-t-il, que ce soit l'accès en voiture, que ce soit ce qui est proposé, que ce soit le bruit que ça cause pour le restaurant qui est à côté, le bruit pour les riverains.

Cela n'est pas pratique et le sujet avait été évoqué en commission des finances, même si ce n'était pas le lieu. A cette occasion M. Blaise GIROUD avait demandé, surtout en prévision de l'équipement en vidéosurveillance des écopoints, si avant d'engager des frais pour équiper cet écopoint qui est censé être provisoire, il ne serait pas utile d'imaginer de remettre ce que plusieurs habitants lui ont dit, simplement de remettre à titre provisoire également cet écopoint devant le local Swisscom, où il contentait beaucoup plus de monde. On parle bien de provisoire, parce qu'il faudra trouver un jour un lieu définitif pour la réalisation de cet écopoint en dur, mais en attendant on pourrait peut-être contenter plus de gens en le déplaçant là provisoirement.

M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour sa question et passe la parole à M. le Maire.



M. le Maire répond que s'il avait été possible de laisser l'écopoint à l'emplacement précédent ça aurait été fait car cela aurait été beaucoup plus simple. Le problème est représenté par la circulation des véhicules, étant donné qu'il n'y a pas la possibilité de faire demi-tour sur l'ancien emplacement.

L'emplacement actuel, comme évoqué par M. Blaise GIROUD, est provisoire et une autre possibilité sur le chemin du Cimetière est actuellement en phase d'étude, dans le but de trouver une solution permanente.

M. le Maire ajoute que les caméras de la surveillance vidéo qui seront installées pourront être réutilisées en fixe ; le réseau de fibre ne sera pas utilisé et aucun câble ne sera tiré, l'installation pouvant être réalisée par voie aérienne. Par conséquent il n'y aura pas de surcoûts importants.

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier de cette année, Anières a rejoint les communes de la région de Jussy, Gy, Presinge et Puplinge avec les gardes ruraux. Ces derniers auront aussi la mission de surveiller tous les points de collecte.

M. le Président remercie M. le Maire pour sa réponse et passe la parole à M. Blaise GIROUD pour une réplique.

M. Blaise GIROUD remercie M. le Maire pour ses éclaircissements. En ce qui concerne l'impossibilité de remettre l'écopoint à l'ancien emplacement, il affirme qu'il y est allé très souvent selon l'ancienne formule et que l'on parvenait à faire demi-tour. M. Blaise GIROUD affirme que techniquement selon lui on y arrive parfaitement. Il ajoute que, même où l'écopoint se trouve actuellement il est assez compliqué de faire demi-tour quand les deux places de stationnement sont prises et qu'il y a le problème de faire rebroussement avec son véhicule.

M. Blaise GIROUD ajoute que si c'est ce point qui était bloquant, peut-être qu'on peut le débloquent étant donné que c'est possible de tourner son véhicule à l'ancien emplacement et qu'il n'est pas plus simple de le faire dans l'endroit actuel.

Mme Claudine HENTSCH, Conseillère administrative, intervient pour préciser que, lors de la réalisation des aménagements extérieurs autour de la Mairie, un retour provisoire à la solution évoquée avait été envisagé. Cependant, étant donné que la montée est très serrée et que l'écopoint prévoit non seulement le passage des voitures mais également celui des camions, comme les personnes qui l'ont utilisé s'en souviennent sans doute, l'emplacement provisoire prévoyait que les véhicules puissent tourner autour de l'immeuble Swisscom pour sortir entre le nouveau bâtiment et l'immeuble Swisscom. Cependant aujourd'hui les aménagements extérieurs ne permettent pas cela et il n'est pas possible de les détruire en faveur de l'écopoint. Les aménagements extérieurs ont donc été terminés et, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire circuler les camions pour la récupération des déchets triés.

M. le Maire ajoute que le statut des deux places de parking qui sont souvent occupées a été changé, afin de permettre la verbalisation des véhicules qui en stationnant représentent une gêne pour les personnes qui utilisent l'écopoint.

Si le problème continue, M. le Maire fera le point avec la police municipale afin que cette dernière veille à ce qu'il n'y ait pas de véhicules.

M. le Président passe à nouveau la parole à M. Blaise GIROUD pour une deuxième question, qui concerne Mobilitri.

M. GIROUD affirme que, le sujet étant en commission assainissement, il ne s'agit pas d'intervenir dans les travaux de la commission.

Cependant il aimerait faire part que de nombreuses personnes ne comprennent pas pourquoi, en élisant des candidats aux élections communales qui souhaitent le retour de l'enlèvement et des encombrants à domicile, ce système ne soit pas encore adopté.

Il demande ensuite si l'on avait bien pris en compte qu'il y a une attente de la population sur ce sujet, qui souhaite une réponse rapide.

Et s'il y a la volonté de mettre en place un système dès l'année prochaine il ne faut pas tarder avec un projet. M. Blaise GIROUD ajoute que, dans ce sens-là, il ne voit pas la commission aboutir à quelque chose et surtout ce qui l'inquiète c'est de savoir si la commission a considéré les cas des



communes voisines qui ont quitté le système de Mobilitri et si on a fait une revue de comment chacune de ces communes a remplacé le système de Mobilitri.

Il évoque le cas de Cologny où, selon les explications qui lui ont été fournies, il y a un service sur appel pour débarrasser les encombrants. M. Blaise GIROUD affirme ne pas avoir l'impression qu'on l'ait encore étudié et il souhaiterait que ça se fasse assez vite si on veut pouvoir prendre une décision en Conseil en temps utile.

M. le Maire répond que, tout en ne souhaitant pas refaire le débat, les travaux se déroulent en commission.

M. le Maire ajoute que le cas de Cologny est particulier car la commune dispose également d'une déchetterie pour, notamment, les encombrants ; c'est le cas de différentes communes, qui n'ont pas rejoint Mobilitri.

Anières a adopté le système Mobilitri, étant donné que la commune ne dispose pas de terrain pour accueillir en fixe une telle installation.

M. le Maire ajoute qu'il a bien entendu les inquiétudes de la population qui aimerait avoir une réponse et que la discussion de ce sujet est déjà prévue lors de la prochaine séance de la commission assainissement.

M. le Président remercie M. le Maire et passe à nouveau la parole à M. Blaise GIROUD pour une troisième question.

M. Blaise GIROUD aborde le sujet des déchets de cuisine. L'année passée ou la précédente, la commune a fait une jolie opération en augmentant d'une vingtaine les conteneurs pour la récupération des déchets de cuisine. M. Blaise GIROUD constate que, chez de nombreux habitants, il y a une incompréhension totale du sujet.

Il demande donc à M. le Maire d'informer les Conseillers municipaux et ensuite l'ensemble de la population sur l'utilité de trier les déchets de cuisine par rapport aux déchets végétaux. De nombreux habitants jettent leurs déchets de cuisine avec les déchets de jardin en pensant que ça ne sert à rien de trier et que les déchets vont au même endroit.

M. le Maire répond que, tout en ne souhaitant pas faire le débat à ce sujet, il est prévu que cet argument soit également traité lors de la prochaine séance de commission. Un audit a eu lieu et les déchets des ménages ont été contrôlés afin de savoir ce qu'ils contiennent, de manière à avoir un retour et pouvoir justement cibler ce qui ne va pas et mener des actions opportunes.

Il y aura donc un retour à la prochaine séance de la commission assainissement et sur cette base seront proposées des actions concrètes à mener.

M. le Président remercie M. le Maire et passe à nouveau la parole à M. Blaise GIROUD pour une autre question.

M. Blaise GIROUD aborde le sujet du stationnement. On a beaucoup parlé des mesures qui avaient été prises durant les vacances d'été sur le chemin de Bézaley, le chemin de Bassy, le chemin des Courbes et le chemin des Hutins.

M. Blaise GIROUD avait compris que les amendes étaient suspendues jusqu'à la fin de l'année, le temps nécessaire pour créer des cases supplémentaires au chemin de Hutins. Ces cases supplémentaires n'ont pas été mises en place et M. Blaise GIROUD demande quand cela est prévu. Il demande également jusqu'à quand les amendes sont suspendues et si elles le sont toujours car on est maintenant dans la situation un peu cocasse où il y a un certain nombre de véhicules qui sont stationnés sous les panneaux d'interdiction de stationner hors des cases. Cela gêne la circulation à certains endroits, notamment celle des camions là où il y a des chemins qui sont très étroits et personne ne respecte les nouvelles interdictions qui sont là aussi parce que on est intervenu par rapport au chemin des Hutins. M. Blaise GIROUD demande ensuite à M. le Maire si, selon lui, il s'agit d'une situation qui va durer et, dans ce cas, si on peut s'adapter en trouvant une mesure différenciée entre certains chemins où on pourrait déjà amender et sortir le chemin des Hutins de ces considérations. N'ayant pas eu d'informations sur ce qui va se passer depuis le début de l'année, M. Blaise GIROUD se permet donc de venir aux nouvelles.

M. le Maire répond qu'il s'agit là aussi d'un sujet qui va être traité en commission et que M. Blaise GIROUD est venu avec tous les sujets qui vont être traités durant la prochaine séance de commission.



M. le Maire ajoute que la question a déjà été soumise à l'Office cantonal des transports (OCT) et qu'une validation a donc déjà été obtenue. M. le Maire doit revenir devant la commission pour avoir une validation finale quant aux emplacements pour optimiser le nombre de places de parking sur ce chemin. Après le passage devant la commission M. le Maire rencontrera encore les habitants et ensuite il sera possible de tracer.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un tracé au sol et qu'il n'y aura donc pas de travaux lourds. Cela permettra d'intervenir rapidement d'ici cet été.

En ce qui concerne la question des amendes, ces dernières ont été gelées jusqu'à la réalisation de ces nouvelles places de parking.

M. le Maire souligne le fait que sur ce projet on va très vite et il est rare d'aller si rapidement avec le département.

M. le Président remercie M. le Maire pour ses précisions.

M. le Président demande s'il y a encore des questions. M. Blaise GIROUD demande à nouveau la parole pour une question concernant la communication.

Il affirme qu'il est un peu gêné que la Conseillère administrative en charge soit absente. La période de l'Avent était propice aux communications. Il y avait beaucoup de choses à communiquer et M. Blaise GIROUD a relevé que, n'étant lui-même pas du tout fan des réseaux sociaux comme de nombreux habitants, il a eu l'impression que l'Exécutif priorisait les réseaux sociaux pour communiquer officiellement au détriment du site internet.

M. Blaise GIROUD souhaite s'assurer que les priorités ont bien été mises en place, c'est-à-dire que, selon lui, c'est le site internet qui prime au niveau de la communication et tout doit y figurer.

Il ajoute que, lorsqu'il consulte le site de la commune d'Anières et qu'il regarde quelles sont les communications actuelles qui sont mises en avant on trouve une convocation de la précédente séance du Conseil municipal, datant du 2 décembre 2025, alors que la convocation de la séance du Conseil municipal de ce jour n'a pas été publiée.

Il y a l'annonce de la patinoire mais les informations concernant les horaires des fêtes n'avaient pas été mises sur le site internet. Des usagers sont allés à la patinoire pendant des périodes de fermeture durant les vacances et ils ont trouvé une patinoire fermée, alors qu'on aurait pu l'indiquer sur le site internet.

La séance publique relative au référendum sur le chauffage à distance est toujours active.

Il faudra aussi mettre à jour l'information relative à l'éclairage public.

On trouve également des présentations qui datent de 2022 sur l'association des communes genevoises ou le plan directeur communal de 2022 qui est présenté comme les nouvelles actuelles sur la première page du site.

Il est certes facile de critiquer. On sait que le site internet va être complètement refait et qu'un montant assez important va être consacré à l'architecture du site. Cela est très bien et ça prendra le temps que ça prendra et M. Blaise GIROUD espère que le travail sera très bien fait.

Il ajoute que, ce qui l'interpelle ici, c'est que sur le site actuel on peut quand même à très peu de frais et en très peu de temps, supprimer les anciens posts qui ne sont plus d'actualité et mettre à disposition des usagers les bonnes convocations ou les bonnes informations, les bons horaires.

M. Blaise GIROUD affirme ensuite qu'il souhaite juste s'assurer qu'il y a bien une conscience que le site internet doit avoir une priorité par rapport aux réseaux sociaux.

M. le Maire confirme que le site internet de la commune est la vitrine officielle et que les réseaux sociaux sont des canaux d'information. Cela est très clair. Par rapport aux événements et aux informations qui ne sont pas à jour, le nécessaire sera fait.

M. le Président remercie M. le Maire pour ces précisions.



La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie le public de sa présence et demande à ce dernier de quitter la salle, avant de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

Point 11 – Huis clos

M. le Président ouvre le huis clos à 22h08 après avoir demandé d'arrêter l'enregistrement.

M. le Président ferme le huis clos à 22h14.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h14.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Marina RUBIERA



Rapport de fondation

FONDATION : la T'Anières

Lors de sa séance du 20 novembre 2025, le Conseil de fondation de la T'Anières a examiné les points suivants :

Élections

Le Conseil a procédé à l'élection des nouveaux membres du Bureau :

- Mme A. Pordes, vice-présidente ;
- Mme N. Imhof, secrétaire.

Il a également nommé de nouveaux membres au sein du Conseil de fondation :

- Mme P. Schauenburg ;
- Mme E. Béry.

Budget 2026

Le Conseil a ensuite longuement débattu du projet de budget 2026, qui a soulevé plusieurs questions, notamment :

- l'indexation salariale de 2% liée au renchérissement ;
- l'augmentation salariale de 8,5 % pour les éducatrices responsables ;
- la prise en charge par la commune des coûts liés aux enfants domiciliés hors commune.

À l'issue des échanges, les orientations suivantes ont été retenues :

- le renchérissement sera fixé à 1 % au budget (impact réel de 0,8% communiqué par la CCT)

- l'augmentation de 8,5 % ne concernera que les éducatrices responsables de structures de la petite enfance, dans le cadre de la revalorisation de la profession négociée dans le cadre de la convention collective de travail (CCT) ;

- concernant la subvention communale pour les places occupées par des enfants hors commune, le Bureau se prononcera après réception d'une analyse plus approfondie préparée par M. Chave (notamment sur le montant de la subvention communale par place). À ce stade, aucune modification n'est apportée au budget 2026.

Décision : le budget 2026 est approuvé par 5 voix, avec 1 abstention.

Grille tarifaire

Le Conseil a ensuite voté une augmentation de 2 % de la grille tarifaire de la T'Anières, dans la même logique que celle adoptée par la crèche intercommunale de L'Îles-Aux-Mômes.

Décision : l'augmentation de 2 % est approuvé à la majorité.

Événements

Enfin, la direction a annoncé l'organisation de deux événements au sein de la T'Anières : l'Escalade et la fête de Noël.

Anita Pordes

Vice-Présidente